



*Municipalité de
Saint-Jacques*

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

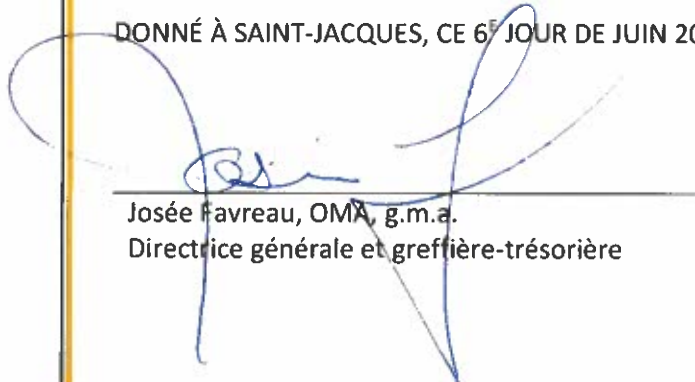
AVIS PUBLIC

ADRESSÉ À L'ENSEMBLE DES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

AVIS PUBLIC EST DONNÉ CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 017-2024

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 3 juin 2024, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 017-2024 portant sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).
2. QUE le projet de règlement numéro 017-2024, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de l'assemblée publique qui sera tenue le mardi 2 juillet à 18 h 30, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement numéro 017-2024 peut être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques durant les heures d'ouverture habituelles.

DONNÉ À SAINT-JACQUES, CE 6^e JOUR DE JUIN 2024.



Josée Favreau, OMA, g.m.a.
Directrice générale et greffière-trésorière